



 DÉPARTEMENT
 DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
 Membres présents : 13
 Nombre de pouvoirs : 0
 Membres votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2023

Le quinze mai deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 11 mai 2023

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Carole ANDRIES

DEL2023_046 : SICCE - Retrait de la commune de Saint-Georges de Commiers de la compétence n°1 « accompagnement aux activités de la vie scolaire du collège de Jarrie »

Il est indiqué que la commune de Saint Georges de Commiers, par délibération en date du 21 novembre 2022, a décidé de se retirer de la compétence n°1 « accompagnement aux activités de la vie scolaire du collège de Jarrie » gérée par le syndicat intercommunal de coopération et des compétences enfance (SICCE). Ce retrait prendra effet le 30 juin 2023.

Conformément à la délibération n°12 du 06/04/23 du SICCE, les élus délégués ont voté à l'unanimité ce retrait de compétence.

Comme indiqué par l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales et par l'article 6 des statuts du SICCE en vigueur à ce jour, le retrait d'une commune membre, d'une ou plusieurs compétences, est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création du SICCE.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du syndicat au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé. À défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée défavorable.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le retrait de la commune de Saint Georges de Commiers de la compétences n°1 « accompagnement aux activités de la vie scolaire du collège de Jarrie » du SICCE.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
 Maire



Carole ANDRIES
 Secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte-tenu de la
 Transmission en préfecture le : **23 MAI 2023**
 Publié le : **23 MAI 2023**